UNE ANNÉE DE GESTION FORESTIÈRE

FICHE N°13

Cas d'une forêt de plaine feuillus

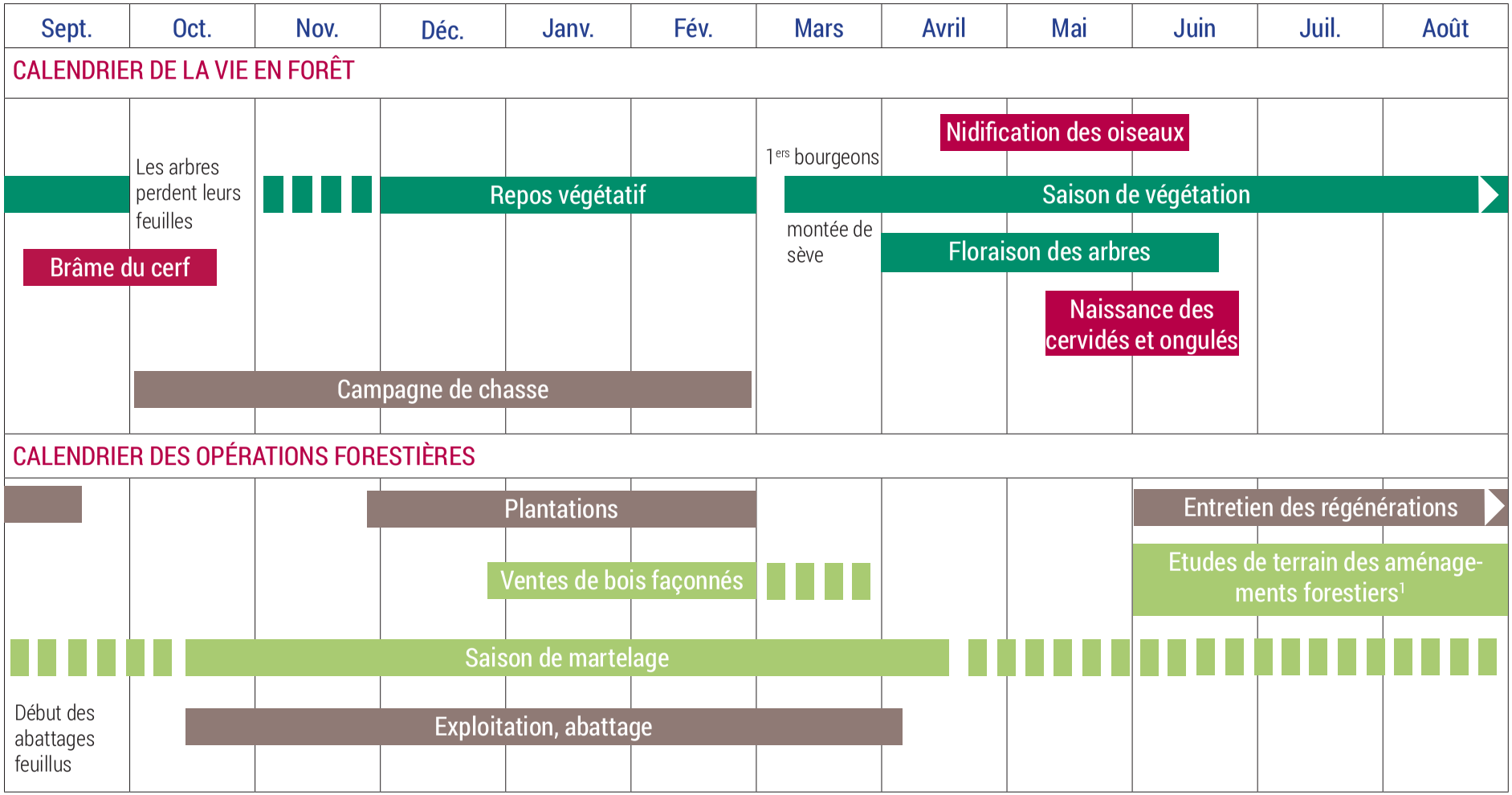

1 - Aménagement forestier : Document de gestion durable d'une forêt publique. Il organise les interventions en forêt sur une période de 10 à 20 ans. Il est rédigé par l'ONF. *(Cf. fiche n°8)*

2 - Martelage : Désignation des arbres à exploiter (marquage en abandon) ou à conserver (marquage en réserve). Peut être réalisé au marteau forestier, à la peinture ou à la griffe. *(Cf. fiche n°5)*

3 - Affouage : Choix du conseil municipal d'accorder aux habitants de la commune le droit de se procurer du bois en forêt communale pour la consommation de leur consommation rurale et domestique. *(Cf. fiche n°25)*

Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie - 06 17 96 38 80

avec le soutien financier de la

RÉGION NORMANDIE

Mars 2020